

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition
écologique et solidaire

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud

Décision du 3 juin 2020 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR : TREA2007320S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 431-4 et R. 431-5 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 31 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation Sud ;

Vu les propositions du Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives en date du 9 janvier 2020,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud les personnes suivantes :

a) Membres représentant la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud

Premier membre titulaire : président de la commission M. Maxime BRUGEL

Suppléant : M. Jean-Christophe BARBIERI

Deuxième membre titulaire : M. Samy MEDANI

Suppléant : M. Arnaud OLIVIE

b) Personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Titulaire : M. Olivier ORSSAUD

Suppléant : M. Jean-François DANEZAN

c) Membres désignés par le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS) :

Premier membre titulaire : M. Daniel VACHER

Suppléant : M. Jacques LOURY

Deuxième membre titulaire : M. Michel HIRMKE

Suppléant : M. Robert PRAT

d) Membres désignés à titre d'experts pour représenter la fédération couvrant l'activité du personnel navigant non professionnel :

Vol moteur (Fédération française aéronautique)

Titulaire : M. Christian THOUZET

Suppléant : M. Xavier BERTAUD

Vol à voile (Fédération française de vol en planeur)

Titulaire : M. Robert PRAT

Suppléant : M. Jean-Louis DALMAU

Giravion (Fédération française de giravion)

Titulaire : M. Thierry BASSET

Suppléant : M. Stéphane BUY

Aérostation (Fédération française d'aérostation)

Titulaire : M. Jean-Michel CARRERE

Suppléant : M. Jean DONNET

Ultraléger motorisé (Fédération française de planeur ultra-léger motorisé)

Titulaire : M. Bruno RASCALOU

Suppléant : M. Michel MARTI

Parachutisme (Fédération française de parachutisme)

Titulaire : M. Pascal MIDY

Suppléant : M. Simon BASSO

Fédération française des constructeurs et collectionneurs d'aéronef

Titulaire : M. Jean-Claude DEVAUX

Suppléant : M. Bernard MAUNIER

Article 2

Le secrétariat de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud est assuré par la subdivision « personnels navigants » (OPA/PN) mentionnée à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée.

Article 3

Les membres de la commission de discipline mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 3 juin 2020.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud,

N. DUBOIS